



# Guide sur le processus d'immigration Stage de Recherche Globalink (SRG)2025

## Table des matières

1. Conditions d'immigration pour participer au programme Stage de recherche Globalink
2. Vérifier l'état d'une demande/communiquer avec IRCC
3. Lettre à l'agent·e des services frontaliers (exemple uniquement)



## Entrer au Canada pour participer au programme Stage de recherche Globalink

Félicitations d'avoir été sélectionné·e comme stagiaire de recherche Globalink **2025**.

Ce document est destiné aux étudiantes et étudiants dont les stages Globalink sont de 120 jours ou moins, et donne des renseignements sur les documents exigés pour le stage.

Si cette situation s'applique à vous, vous devrez faire ce qui suit.

1. Présenter une demande de visa ou d'autorisation de voyage électronique (AVE) avant de venir au Canada. Votre AVE ou votre visa doit être approuvé avant d'entrer au pays. Si vous venez d'un pays qui vous autorise normalement à entrer avec une AVE, veuillez vous assurer de vérifier la politique la plus récente puisque certains pays ont supprimé cette option. Assurez-vous également que votre passeport est valide pendant toute la durée de votre séjour.
2. À votre arrivée au Canada, au point d'entrée, vous demanderez une fiche de visiteur ou un document IMM1097 en mentionnant la catégorie de dispense de permis de travail à court terme de 120 jours, car il s'agit d'une dispense de permis de travail très importante dans le cadre de la Stratégie en matière de compétences mondiales. Il est important que vous fassiez personnellement et expressément cette demande, car la personne à la frontière peut ne pas vous demander le but de votre entrée ni vous fournir des documents ou des timbres de passeport. Si vous avez satisfait à toutes les exigences, les agent·es des services frontaliers sont tenu·es de vous remettre un dossier de visiteur si vous en faites la demande.
3. La fiche de visiteur fournie par l'agente ou l'agent des services frontaliers doit indiquer que vous avez le droit de travailler au Canada, sans quoi vous ne pourrez pas demander un numéro d'assurance sociale (NAS). Veuillez noter que votre fiche de visiteur n'est **pas** un permis de travail.

Vous devez demander ce document (fiche de visiteur) lorsque l'agente ou l'agent prend votre passeport à la frontière canadienne et lui demander d'ajouter la mention « autorisé à travailler au Canada en tant que chercheur pendant 120 jours » à votre fiche de visiteur.

4. Si vous avez demandé le bon document, cette remarque devrait être affichée au bas de votre fiche de visiteur dans la section « Remarques ».

Une fiche de visiteur se présente normalement comme suit :



AA123 456 789  
0123456789



Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Application/Demande: 0123-4567

UCI/IUC: 12345678

VISITOR RECORD/FICHE DE VISITEUR

CLIENT INFORMATION/INFORMATION DU CLIENT

Family Name(s) de Famille: Smith  
Given Name(s)/Prénom(s): Jane  
Date of Birth/Date de naissance: 2000/01/01 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)  
Sex/Genre: Female  
Country of Birth/Pays de naissance: USA  
Country of Citizenship/Citoyen de: USA  
Travel Doc No./N° de document de voyage: AA123456 Passport

ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Date Issued/Date émise: 2019/01/01 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)  
Expiry Date/Date d'expiration: 2020/01/01 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)  
Case Type/Genre de cas: 10 (1-10)  
In Force From/En vigueur le: 2019/01/01 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)

Conditions:  
Conditions:

Remarks/Observations:  
Remarques:

SPECIMEN

\*\*\*THIS DOES NOT AUTHORIZE RE-ENTRY/CECI N'AUTORISE PAS LA RÉ-ENTRÉE\*\*\*

THIS FORM HAS BEEN ESTABLISHED BY THE MINISTER OF IMMIGRATION, REFUGEES AND CITIZENSHIP CANADA - THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA  
FORMULAIRE ÉTABLI PAR LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA - LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Une image plus grande se trouve ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/documents-statut.html> dans la section « Exemple de fiche de visiteur ».

Si vous rencontrez des difficultés et avez l'impression que la personne ne semble pas comprendre ce que vous voulez, vous pouvez le renvoyer à la section « Délivrance de documents » de la page suivante et lui

dire que vous cherchez une fiche de visiteur avec la remarque suivante : « autorisé à travailler au Canada en tant que chercheur pendant 120 jours » :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/exemption-chercheur.html>

Veillez noter que Mitacs **NE PEUT PAS** vous conseiller sur la manière de remplir vos documents d'immigration ni vous donner des conseils juridiques concernant votre situation d'immigration en particulier. Par conséquent, ne manquez pas de lire attentivement la page officielle de l'immigration canadienne : <https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.html> pour en savoir plus.

Seuls les avocates et avocats, les conseillères et conseillers en immigration autorisés ou les notaires du Québec peuvent fournir des conseils en matière d'immigration à des personnes non canadiennes souhaitant entrer au Canada. Par conséquent, le contenu de ce document ne doit pas être interprété comme un avis juridique. Si vous avez besoin d'aide pour votre demande, les ressources suivantes peuvent vous être utiles :

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html>
- Collège des consultants en immigration et en citoyenneté : <https://www.college-ic.ca/>
- Ambassade du Canada dans votre région : <https://voyage.gc.ca/assistance/ambassades-consulats>
- Barreaux provinciaux et territoriaux : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/representant-immigration-citoyennete/choisir/autorise.html>

Avant de commencer votre séjour au Canada, assurez-vous **d'avoir une preuve d'identité**. Les stagiaires Globalink **doivent** détenir un passeport ou un titre de voyage valides. Votre passeport doit être valide **au moins** six mois avant votre départ prévu du Canada.

Pour obtenir l'autorisation de travailler au Canada, il faut suivre les étapes ci-dessous :

- répondre aux critères de l'un des programmes d'immigration du Canada;
- rassembler les documents conformément à votre pays d'origine;
- remplir votre demande conformément à votre pays d'origine;
- à votre arrivée au Canada, récupérer votre fiche de visiteur avec la mention « autorisé à travailler au Canada en tant que chercheur pendant 120 jours » à la frontière et satisfaire à toutes les autres exigences en matière d'immigration canadienne.

### Rassembler les documents

Les personnes qui participent au programme Globalink devront soit demander un visa de résident temporaire, soit une autorisation de voyage électronique (AVE). Lisez les [exigences d'admission selon le pays ou le territoire](#) et servez-vous de l'outil [Vérifiez si vous avez besoin d'un visa](#) pour déterminer si vous avez besoin d'une AVE, d'un visa de résident temporaire ou d'aucun des deux.

[À propos des données biométriques](#)



Depuis le 31 décembre 2018, des données biométriques (empreintes digitales et photo) sont exigées des citoyennes et citoyens de certains pays qui présentent une demande de visa de visiteur, de permis de travail ou d'études, ou de résidence permanente au Canada. Ceci peut rallonger les délais de traitement. Utilisez l'outil « [Déterminez si vous devez fournir vos données biométriques](#) » pour vérifier si cela s'applique à vous, et consultez la rubrique « [À propos de la biométrie](#) » pour plus de détails. Le processus ne commencera pas avant que l'IRCC ait reçu vos données biométriques.

Pour demander un visa de résident temporaire, consultez et suivez les instructions pour [présenter une demande de Visa de visiteur \(Visa de résident temporaire – IMM 5256\)](#).

Vous pouvez demander un visa de résident temporaire par l'intermédiaire du portail sécurisé d'IRCC du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/compte.html>.

Si le pays d'émission de votre passeport est dispensé de l'obligation de visa, vous pourriez avoir besoin d'une AVE. Pour déterminer si vous avez besoin d'une AVE et pour savoir comment en demander une, consultez :

- [Qui doit obtenir une AVE?](#)
- [Comment présenter une demande](#)

Exemples de cas où une AVE pourrait ne pas être exigée :

- vous arrivez au Canada par voie terrestre ou par bateau *et* votre passeport a été délivré par un pays dispensé de l'obligation de visa : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/exigences-admission-selon-pays.html#visaExempt>;
- vous êtes une citoyenne ou un citoyen des États-Unis;
- vous avez déjà obtenu une AVE qui est toujours valide.

### Remplir votre demande

Les stagiaires Globalink ne sont **pas** dans l'obligation de demander :

- une étude d'impact sur le marché du travail;
- un permis de travail;
- un certificat d'acceptation du Québec (pour les stagiaires à des établissements d'enseignement au Québec).

Vous devez demander votre visa de résident temporaire ou votre AVE de l'extérieur du Canada.

- AVE : il faut prévoir au moins 1 à 8 semaines avant la date prévue de votre départ pour le traitement de votre demande.
- Visa : il faut prévoir au moins 1 à 24 semaines avant la date prévue de votre départ pour le traitement de votre demande.
- Visa : il faut prévoir au moins 2 à 5 mois avant la date prévue de votre départ si :
  - vous présentez une demande depuis l'extérieur de votre pays de citoyenneté;
  - vous devez fournir vos données biométriques;

- vous voyagez avec des membres de votre famille;
- vous allez travailler avec des sujets humains dans un hôpital, une clinique, un foyer de soins infirmiers ou une garderie, car vous devrez vous soumettre à un examen médical approuvé par l'IRCC.

Veillez prendre note que les délais indiqués ci-dessus ne sont que des suggestions et ne sont donnés qu'à titre indicatif, car les délais de traitement des demandes varient d'un pays à l'autre. Le délai de traitement d'IRCC peut être beaucoup plus long ou court que ceux indiqués ci-dessus. Cependant, vous pouvez consulter le délai suggéré pour votre pays d'origine ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delaix-traitement.html>.

Nous vous recommandons fortement d'attendre l'approbation de votre AVE ou visa **avant** de prendre des dispositions pour votre voyage. Mitacs ne sera pas responsable des coûts occasionnés par des délais attribuables à des modifications apportées aux demandes.

Vous devrez payer des frais de traitement lorsque vous soumettez votre demande. Ces frais vous seront remboursés conformément à l'information fournie dans la plateforme Globalink réservée aux étudiantes et étudiants :

- Citoyennes et citoyens d'un pays pour lequel un visa est exigé et qui doivent fournir des données biométriques : 185 \$
- Citoyennes et citoyens d'un pays pour lequel un visa est exigé et qui ne doivent pas fournir des données biométriques : 100 \$
- Citoyennes et citoyens d'un pays dispensé de l'obligation de visa autre que les États-Unis : 7 \$
- Citoyennes et citoyens des États-Unis : 0\$

Vous pouvez soumettre votre candidature en ligne. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le [site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#). Les demandes sur papier ne sont plus acceptées, sauf en cas de difficultés techniques. Si vous rencontrez des difficultés techniques, vous pouvez communiquer avec IRCC pour obtenir une dérogation.

La plupart des stagiaires Globalink n'auront PAS besoin de se soumettre à un examen médical. [Si un examen médical est nécessaire en raison de la nature de votre travail, de votre pays d'origine ou de vos antécédents médicaux](#), il doit être effectué avant votre entrée au Canada et seuls les [médecins désignés approuvés par le gouvernement canadien peuvent procéder à cet examen](#). Mitacs ne rembourse pas les examens médicaux par les médecins désignés.

Cela ne s'applique peut-être pas à vous, mais Mitacs recommande à toutes les personnes participant au programme de vérifier si elles doivent fournir leurs données biométriques lorsqu'elles présentent une demande de visa de visiteur pour entrer au Canada, compte tenu des changements qui ont été apportés récemment à l'immigration.

Veillez prendre note que le temps requis pour fournir les données biométriques n'est pas inclus dans le délai de traitement de la demande. De plus, les personnes participant au programme ont jusqu'à 30 jours (ou tout autre délai indiqué dans votre lettre) pour soumettre leurs données biométriques après avoir reçu la lettre d'instructions pour la collecte de données biométriques d'IRCC. Par conséquent, nous



vous demandons de tenir compte des retards possibles d'immigration lorsque vous choisissez votre date de début sur la plateforme Globalink. Le programme Stage de recherche Globalink (SRG) se déroule du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, et notre équipe vous recommande fortement de choisir une date de début plus lointaine (préférentiellement en juin) puisque des retards peuvent survenir. **Veillez soumettre votre demande de visa le plus tôt possible et nous informer si un retard est à prévoir.**

Veillez utiliser l'outil [Déterminez si vous devez fournir vos données biométriques](#) pour déterminer si cette nouvelle règle s'applique à vous, et lisez [Les faits concernant la biométrie](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de procéder.

## Arrivée au Canada

Comme stagiaire Globalink qui entre au Canada pour 120 jours consécutifs ou moins, vous êtes admissible à une dispense de permis de travail dans le cadre du volet [Stratégie en matière de compétences mondiales](#). Avant de quitter votre pays d'origine, lisez la [dispense de permis de travail de courte durée \(120 jours\) pour les chercheurs](#). À votre arrivée au point d'entrée, vous présenterez une demande de dispense de permis de travail.

Avant de monter dans l'avion, assurez-vous d'avoir les documents suivants dans votre bagage à main :

- une copie intégrale de votre Lettre d'octroi de Stage de recherche Globalink, y compris les annexes;
- votre passeport et tout autre document exigé pour entrer au Canada, conformément à votre pays d'origine.

À votre arrivée au Canada, vos documents seront examinés par les services de douanes et d'immigration, ainsi que par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Nous vous recommandons fortement de demander une fiche de visiteur ou un document IMM1097 au point d'entrée (vous pourriez devoir rencontrer une autre personne de l'immigration). Ce document vous assistera dans l'ouverture d'un compte bancaire au Canada; il est donc essentiel d'en obtenir un. Les agent-es sont tenu-es de vous le fournir sur demande.

Pour des renseignements sur la fiche de visiteur, veuillez consulter :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/visiteurs/fiche-visiteur.html>

## Demander un numéro d'assurance sociale (NAS) au Canada

Après votre entrée au Canada, vous pouvez demander votre numéro d'assurance sociale. Il existe trois méthodes pour faire une demande : en ligne, par courrier ou en personne. Si vous faites votre demande en ligne, vous pouvez soumettre des copies numériques. Ces copies numériques doivent être claires et lisibles. Veuillez consulter la liste des documents requis en cliquant sur le lien ci-dessus avant de demander votre NAS. Voici quelques documents de base :

- une fiche de visiteur délivrée par IRCC ou CIC, indiquant que vous avez l'autorisation de travailler au Canada avec la dispense de permis de travail de courte durée de 120 jours;
- un passeport valide;
- une preuve d'adresse canadienne.

## Guide étape par étape — Comment soumettre un formulaire Web d'IRCC

Certaines raisons pour lesquelles un demandeur ou une demandeuse doit soumettre un formulaire Web d'IRCC ou communiquer avec IRCC par formulaire Web (seulement si une demande a déjà été soumise) sont les suivantes :

- Le demandeur ou la demandeuse a reçu une demande d'un agent ou d'une agente de fournir plus de documentation et ne sait pas comment la téléverser sur son compte GCKey.
- Le demandeur ou la demandeuse a changé son adresse ou toute autre information importante à son cas. Par exemple, le demandeur ou la demandeuse s'est marié, a maintenant un conjoint ou une conjointe de fait, a eu un enfant, doit modifier ses coordonnées (numéro de téléphone, adresses courriel, etc.), doit déclarer un décès, le mariage d'une personne liée à sa demande, un divorce, une adoption, un changement d'emploi, le retrait d'une demande, une demande de remboursement ou des requêtes urgentes. Tout changement en ce genre doit être déclaré à Immigration Canada.
- Le demandeur ou la demandeuse souhaite ajouter, modifier ou supprimer un représentant ou une représentante.
- Le demandeur ou la demandeuse souhaite signaler un problème technique avec les services en ligne de l'IRCC.
- Le demandeur ou la demandeuse a vérifié les délais de traitement et découvert qu'il ou elle a dépassé de manière significative la période de traitement suggérée :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delaits-traitement.html>

Le délai de traitement ne débute qu'après qu'Immigration Canada ait reçu une demande complète. Une demande n'est considérée comme complète que lorsque les données biométriques sont reçues et/ou l'examen médical est réussi et qu'il y a une note à cet effet sur le compte GCKey du demandeur ou de la demandeuse.

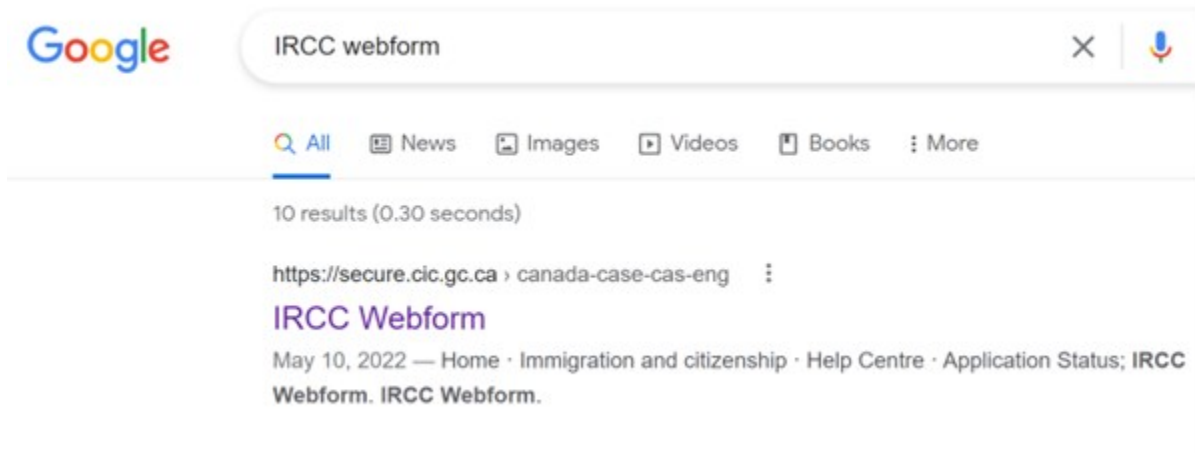
Les éléments à inclure dans le formulaire Web pourraient comprendre :

- le type de demande (par exemple, la fiche de visiteur, etc.) dans le champ « Votre demande »;
- la date à laquelle la demande a été soumise (cette date devrait se trouver sur la première lettre que vous avez reçue d'Immigration Canada après avoir soumis votre demande), le cas échéant, dans le champ « Votre demande »;
- l'adresse complète (y compris le code postal) dans le champ « Votre demande ». Si l'adresse résidentielle diffère de l'adresse postale, veuillez fournir les deux adresses;
- le numéro d'identificateur client unique (ICU)/numéro de demande, le cas échéant;
- votre numéro de téléphone. Si vous avez plus d'un numéro de téléphone, veuillez tous les fournir;
- une ou des captures d'écran et des documents à l'appui, le cas échéant.

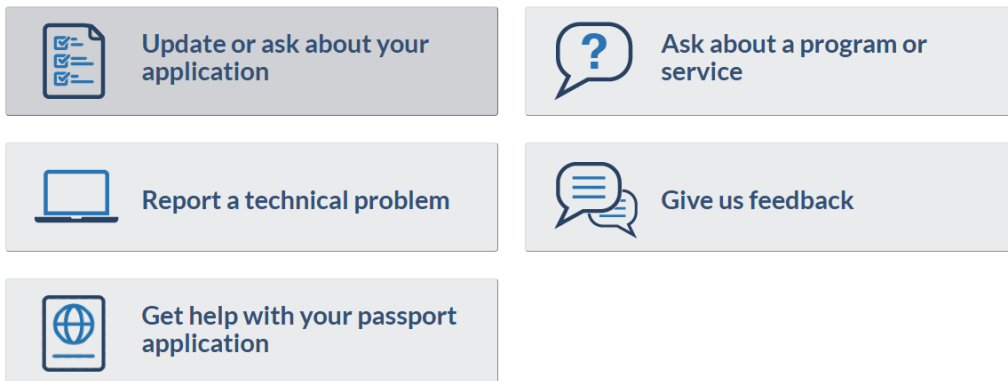


**Étape 1 :** Accédez au site du [formulaire Web](#).

Si le lien ne fonctionne pas ou s'il a changé, vous pouvez aussi faire une recherche Google en utilisant le terme « [formulaire Web IRCC](#) » :




**Étape 2 :** Faites défiler la page vers le bas et sélectionnez l'option « Mettre à jour ou poser une question sur votre candidature ».



Vous pourrez ensuite sélectionner l'option qui vous convient :




## What would you like to do?




Check your application status

See details




Change or update your contact information

See details




Add, change or cancel a representative

See details




Add a document to your application

Continue to form




Ask for urgent processing for your permanent resident card

See details




Withdraw or cancel your application

See details



Schedule or change the date or time of your appointment, interview or test

Continue to form



Other

See details

En supposant que vous souhaitez « Ajouter un document à votre demande », vous pourrez sélectionner « Continuer vers le formulaire » puis l'option « Je suis le demandeur principal » si vous êtes le demandeur ou la demandeuse principal-e et que vous n'avez pas de représentant-e.



## Update or ask about your application: Add a document to your application

**\* Who are you? (required)**

- I'm the principal applicant
- I'm a representative
- I'm writing on behalf of the principal applicant

Previous

Continue to form

Vous pourrez par la suite commencer à répondre aux questions :



## Tell us about the principal applicant

\* First name(s) (also known as given name) (required)

By checking this box, I confirm that there is no first name.

\* Last name(s) (also known as family name, surname) (required)

\* Email address (required)

Use this format: xxxxxx@example.com

\* Confirm your email address (required)

Type your email address again, you can't copy and paste it. Make sure your email address is the same as above.

Vous devez veiller à fournir autant de détails que possible. Autrement, on pourrait ne pas trouver votre dossier. Les détails fournis doivent aussi être exactement les mêmes que ceux soumis initialement.



## Lettre à l'agent·e des services frontaliers (EXEMPLE UNIQUEMENT)

### Annexe B. Lettre que le ou la stagiaire de Stage de recherche Globalink doit remettre à l'agent·e de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à son arrivée au Canada

Février 2025

Objet : Délivrance de la fiche de visiteur de 120 jours pour permettre à [STUDENT FULL NAME] de participer au programme Stage de recherche Globalink

À l'agent ou agente des services frontaliers :

Cette demandeuse ou ce demandeur postule au titre de la catégorie de dispense de permis de travail de courte durée de 120 jours pour le poste de chercheuse ou chercheur de Stage de recherche Globalink de Mitacs. **Veillez consulter la Lettre d'octroi ci-jointe pour obtenir toutes les précisions concernant la recherche et le professeur superviseur ou la professeure superviseure de l'université canadienne.**

Conformément aux exigences de la catégorie dispense de permis de travail de courte durée de 120 jours, la demandeuse ou le demandeur :

- vient travailler en tant que chercheur ou chercheuse pour une durée inférieure ou égale à 120 jours consécutifs;
- n'a pas bénéficié d'une dispense au titre de la politique publique facilitant l'entrée au Canada pour un travail de courte durée au cours des 6 à 12 derniers mois (sauf indication contraire de la part de la personne demandeuse ou de vos dossiers).
- a reçu une offre d'un établissement d'enseignement canadien qui est financé par l'État et qui confère des diplômes (au niveau universitaire) ou de son institut de recherche affilié.

**Veillez fournir à la demandeuse ou au demandeur une fiche du visiteur et ajouter la mention :** « autorisé·e à travailler au Canada à titre de chercheur pendant 120 jours ». Ce document leur est indispensable pour poursuivre leur stage. Sans ce document, il ou elle peut être amené·e à cesser toute activité professionnelle, car nous n'avons aucun moyen de confirmer son autorisation.

**Sans cette autorisation, la demandeuse ou le demandeur pourrait être dans l'impossibilité d'obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS) ou d'ouvrir un compte bancaire au Canada. L'obtention d'un NAS et l'ouverture d'un compte bancaire canadien sont deux exigences auxquelles doit satisfaire la demandeuse ou le demandeur pour pouvoir participer au programme Stage de recherche Globalink de Mitacs.**

Aussi, veuillez noter que selon la section « délivrance de documents » de votre site Web :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/exemption-chercheur.html> : « Lorsque l'agent des services frontaliers établit que l'étranger est dispensé du permis de travail, il **doit** documenter l'entrée de l'étranger en lui délivrant une fiche du visiteur. »

Sincères salutations,